

∞ hésion Sociale

Appel aux ∞ responsables

CENTRES SOCIAUX FRAGILISÉS :
POUR DES MOYENS À LA HAUTEUR
DES BESOINS !



Fédération des
Hauts-de-Seine

NOS DIFFICULTÉS

1. UNE DEMANDE SOCIALE EN HAUSSE

Accès aux droits sociaux, accès et usages du numérique, accès aux biens de première nécessité (alimentation, hygiène...), renforcement du lien social, isolement du public vieillissant, accompagnement à la parentalité (répit parental, relation parent-enfant...), accompagnement et insertion des jeunes (aide à la scolarité, santé mentale, prévention, citoyenneté), accès au logement décent

2. DES CHARGES STRUCTURELLES EN HAUSSE

- Revalorisations salariales liées à l'avenant 10-22 de la CCN ALISFA face au manque d'attractivité des métiers (+8%)
- Augmentation continue des charges de fonctionnement (frais d'activités, services extérieurs, fluides...)

3. UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI N'EST PLUS ADAPTÉ

- Financement CAF basé sur 40% du pilotage AGC sur des plafonds qui ne correspondent pas à tous les CSC
- Financement CAF sur 60% de l'animation familles sur des plafonds qui ne correspondent pas à tous les CSC
- Financement des Villes aléatoire d'une ville à l'autre
- Multiplication des appels à projet
- Financement des fonds privés peu existant

4. AUGMENTATION CONTINUE DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE QUI FRAGILISE L'INGÉNIERIE ET LA DYNAMIQUE DU PROJET SOCIAL

- Augmentation des appels à projets
- Multiplication des plateformes internet pour le dépôt et suivi des dossiers (11 plateformes différentes)
- Augmentation des fichiers par bilan à réaliser (ex CLSPD), des bilans intermédiaires (contrat ville Etat)
- Multiplication des interlocuteurs



En moyenne pour des centres sociaux associatifs en QPV :

38 lignes de financement différentes, soit **38** dossiers et autant de bilans !
entre **65 à 85 %** du temps de travail de la direction

NOS DEMANDES

À COURT TERME

1. Un fond de soutien exceptionnel pour faire face aux impacts financiers liés à l'avenant 10-22 de la Convention collective ALISFA et à l'augmentation des charges hors masse salariale
2. Des fonds fléchés pour les 2 structures sorties de la politique de la ville QPV(2) et celles fragilisées par les incendies (Fond public et territoire, pacte des solidarités)
3. Le maintien des engagements et montants financiers des institutions (Politique de la ville, collectivités territoriales, CAF, CNAV, Conférence des financeurs, Département)
4. La poursuite du déploiement des pactes de coopération sur la durée de l'agrément CAF
5. Des crédits complémentaires du Département pour assurer pleinement le maintien des actions auprès des familles, du soutien à la parentalité, de l'intermédiation dans l'accès aux droits, qui ne doivent pas se substituer aux subventions État et Département de la politique de la ville, ni de la CAF.
6. Des coopérations interinstitutionnelles pour moins d'appels à projet (appel à projets commun anticipés, dossiers communs)

À MOYEN TERME

Une refonte du modèle économique des centres sociaux pour renforcer leur capacité d'ingénierie et le plein développement de leur mission :

7. Des financements socles de l'État, des villes, du Département, de la CNAV sur l'animation globale et l'animation collective famille à l'instar des prestations de services de la CAF rattachés au projet social agréé.
8. Des appels à projets uniquement fléchés sur des frais directs d'actions
9. Des réorientations des appels à projet vers des prestations de services (CAF : REAAP vers ACF en précisant les modalités et les attendus dans le cahier des charges et dans les conventions avec un principe de bonus à l'instar des CLAS)
10. Le financement par la CNAV d'un.e référent.e vieillissement pour structurer la mission vieillissement au sein des centres sociaux
11. Un soutien financier ou une prise en charge des frais d'entretien et de maintenance de la structure (par les villes)
12. Une sanctuarisation de financements FDVA2 pour soutenir le fondement des centres sociaux aujourd'hui mis à mal : l'accompagnement des initiatives habitantes
13. Une revalorisation des fonjep (revendication portée également par le mouvement associatif)

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarité,
Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du SNU,
Madame la Présidente de la Caisse nationale des allocations familiales,
Monsieur le Président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
Monsieur le Président d'Intercommunalités de France,
Monsieur le Président de Départements de France,

Les centres sociaux et socioculturels, essentiels pour animer le lien social, faire vivre les solidarités dans les territoires et contribuer à une société plus juste, sont aujourd'hui fragilisés, alors que la situation sociale s'aggrave. De premières mesures ont été prises, mais elles sont insuffisantes pour permettre aux centres sociaux de continuer à remplir leurs missions.

Nous en appelons à la coresponsabilité : il nous appartient, ensemble, de nous saisir des urgences sur le terrain et de construire des réponses pérennes à la hauteur des enjeux de cohésion sociale.

Nous comptons sur votre présence au Rendez-vous national de la cohésion sociale le 7 mars 2024 au Conseil Economique Social et Environnemental.